



Possibilités :

Choisir un seul parti

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

XXXXXXXX	XXXXXX		

Choisir des candidats ou candidates du même parti

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

Total max. 6 "X"

XXXXXXXX	XXXXXX	X	X
XXXXXXXX	XXXXXX	X	
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX	X	
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX	X	X

Choisir des candidats ou candidates de partis différents

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

Parti Y
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX XXXX

Total max. 6 "X"

XXXXXXXX	XXXXXX	X	
XXXXXXXX	XXXXXX	X	X
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX	X	
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX		

Non valable :

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

cocher le cercle en haut et des cases en bas

XXXXXXXX	XXXXXX	X	

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX XXXX

écrire ou dessiner qch. sur le bulletin de vote

Peace & Love

XXXXXXXX	XXXXXX		

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

Parti Y
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX XXXX

cocher trop de cases

XXXXXXXX	XXXXXX	X	X
XXXXXXXX	XXXXXX	X	
XXXXXXXX	XXXXXX	X	X
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX		
XXXXXXXX	XXXXXX	X	

Parti X
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX

Parti Y
XXXXXXXX XXXXXX
XXXXXXXX XXXX

cocher 2 partis ou plus

XXXXXXXX	XXXXXX		

Les élections européennes au Luxembourg

La citoyenneté européenne

Le traité de Maastricht a introduit la **citoyenneté européenne en 1993**. Elle confère certains droits aux citoyen-ne-s des États membres de l'UE. Par exemple, tou-te-s les citoyen-ne-s de l'UE peuvent se déplacer librement au sein de l'Union européenne, et y ont partout le droit à la protection consulaire.

Ils-Elles ont également le **droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes dans les États membres de l'UE**.

Participer aux élections européennes

Les prochaines élections européennes au Luxembourg auront lieu le **9 juin 2024**. Les citoyen-ne-s luxembourgeois-es de plus de 18 ans y sont automatiquement inscrit-e-s, car le vote est obligatoire pour eux.

Les citoyen-ne-s européen-ne-s non luxembourgeois-es peuvent participer aux élections européennes soit au Luxembourg, soit dans leur pays d'origine. Le droit de vote ne peut toutefois être exercé que dans un seul pays de l'UE.

Pour exercer leur droit de vote au Luxembourg, les citoyen-ne-s de l'UE qui n'ont jamais participé à des élections européennes au Luxembourg peuvent s'inscrire sur les listes électorales **au plus tard 55 jours avant la date des élections**.

On trouve toutes les informations à ce sujet ici : <http://www.edulink.lu/nyzh>.

Ceux-Celles qui se sont inscrit-e-s sur les listes électorales **doivent voter**. Le droit de vote ne peut alors plus être exercé dans le pays d'origine.

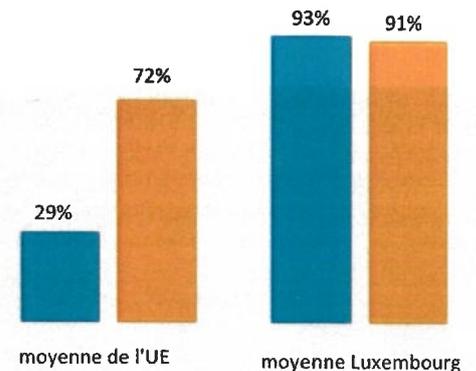
Si les citoyen-ne-s de l'UE **ne souhaitent plus participer aux élections européennes au Luxembourg** (p.ex. s'ils-elles déménagent à l'étranger), ils-elles doivent en faire la demande auprès de la commune **au plus tard le 47e jour avant les élections**.

La participation des citoyen-ne-s de l'UE aux élections au Luxembourg

- Parmi les citoyen-ne-s européen-ne-s de plus de 18 ans résidant au Luxembourg, seuls **11,8%** étaient inscrit-e-s aux élections européennes de 2019. En 2014, le taux d'inscription était à 12,2%, donc légèrement plus élevé.
- Avant 2013, le droit de vote des citoyen-ne-s européen-ne-s à une élection européenne était lié à la durée de leur séjour au Luxembourg. Une clause de résidence de 2 ans s'appliquait; avant 2008, elle était même de 5 ans.
- Le choix de participer aux élections européennes au Luxembourg ou dans son pays d'origine est toujours un choix personnel, car le droit de vote ne peut être exercé que dans l'un des deux pays.

Sentiments d'appartenance dans l'UE et au Luxembourg

- résident-e-s qui se sentent attaché-e-s à leur pays
- résident-e-s qui se sentent citoyen-ne-s de l'UE



graphique réalisé par le ZpB; source des données : Standard Eurobarometer 92 (2019)

La participation électorale à l'échelle européenne

- Les élections européennes sont généralement perçues comme moins importantes. En 2019, seulement **50,6%** de l'électorat européen a participé aux élections européennes. Il s'agit du taux de participation le plus élevé depuis les élections de 1994.
- Les personnes âgées de 55 ans et plus sont les plus nombreuses à voter aux élections européennes.
- Par rapport aux élections européennes de 2014, les élections de 2019 ont enregistré une **augmentation considérable de l'électorat âgé de moins de 25 ans**.

Sources

Eurobarometer, 2019. Standard Eurobarometer 92 - Autumn 2019 - National Reports Luxembourg - fr. <http://www.edulink.lu/f0xw> (dernier accès: 11.10.2023)

Parlement Européen, 2023. Briefing Mai 2023. Europäisches Parlament: Fakten und Zahlen. <http://www.edulink.lu/ggbm> (dernier accès: 11.10.2023)

Parlement Européen, 2019. Chiffres définitifs sur le taux de participation aux élections européennes 2019. <http://www.edulink.lu/5wnh> (dernier accès: 11.10.2023).

Parlement Européen, 2023. Citoyenneté de l'UE. Droits des citoyens de l'UE, initiative citoyenne, rapports, enquêtes auprès des citoyens et autres informations sur la citoyenneté de l'UE. <http://www.edulink.lu/jawi> (dernier accès: 11.10.2023)

Gouvernement luxembourgeois, 2019. Les élections européennes au Grand-Duché de Luxembourg. <http://www.edulink.lu/rlv9> (dernier accès: 11.10.2023)

Gouvernement luxembourgeois. S'inscrire sur les listes électorales pour les élections européennes. <http://www.edulink.lu/nyzh> (dernier accès: 12.10.2023)

Loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement Européen.

Loi du 19 décembre 2008 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Loi du 20 décembre 2013 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Éditeur

Zentrum fir politesch Bildung
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu

Autrice

Anne-Sophie Federspiel
Révision: Marnie Ecker



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.

Les député·e·s européen·ne·s

Factsheet 12
décembre 2023
2e édition

Un·e député·e européen·e ...

est un membre du **Parlement européen**. Les député·e·s sont élu·e·s **tous les 5 ans** par les citoyen·ne·s européen·ne·s et représentent les intérêts des habitant·e·s de leurs pays.

Le nombre de député·e·s, dont un peu plus d'un tiers sont des femmes, s'élève à **720 personnes**. Les sièges sont répartis proportionnellement au nombre d'habitant·e·s du pays en question.

Le Luxembourg compte **6 sièges**.

Les tâches

Les député·e·s européen·ne·s :

- assistent aux **séances plénières** (à Bruxelles et une fois par mois à Strasbourg) pour **se prononcer** sur les nouveaux règlements et les **adopter**. Ces séances sont considérées comme une des tâches les plus importantes du Parlement européen vu qu'il s'agit de la phase finale des travaux législatifs.
- **consentent à la composition de la Commission européenne** (soi-disant le gouvernement européen) et élisent également le·la **président·e** de la Commission européenne pour une durée de 5 ans.
- assistent aux réunions des commissions parlementaires où ils·elles discutent sur les détails des nouveaux règlements et peuvent consulter des expert·e·s.

En plus du Parlement européen, le **Conseil de l'Union européenne** (= les ministres compétent·e·s des États membres) doit adopter les nouveaux règlements ou changements réglementaires.

Les règles de conduite des député·e·s européen·ne·s

Les députés européens sont protégés de toute poursuite pénale dans l'exercice de leurs fonctions - c'est ce qu'on appelle **l'immunité**.

Néanmoins, des sanctions peuvent être prises à l'encontre des député·e·s, par exemple s'ils·elles ne respectent pas les **règles de conduite**. Tou·te·s les député·e·s doivent signer une déclaration dans laquelle ils·elles s'engagent à respecter ces règles lors de leur entrée en fonction :

- à traiter tous les membres du personnel du Parlement européen avec **courtoisie** et **respect**, **sans préjugés** et de manière **non discriminatoire**.
- à ne **pas** accepter **de cadeaux**.
- de faire une déclaration d'**intérêts privés** et de **conflits d'intérêts**, ainsi que de leur fortune.
- à exercer leur fonction conformément aux principes de désintéressement, d'intégrité, de transparence, de diligence, d'honnêteté et de responsabilité.

Ces règles aident à maintenir l'intégrité du Parlement.

Le comité consultatif sur la conduite des député·e·s

Le comité consultatif sur la conduite des député·e·s européen·ne·s est l'organe compétent pour l'interprétation et la mise en œuvre du code de conduite.

Ce comité vérifie si les député·e·s européen·ne·s respectent le code de conduite, et enquête sur les violations présumées. Si une infraction est constatée, des sanctions sont prises à l'encontre du·de la député·e· concerné·e.

Prise de contact:

La **Maison de l'Europe** à Luxembourg-Ville permet de prendre contact avec le Parlement européen. Il s'agit d'un **bureau de liaison** au Luxembourg entre le Parlement européen ainsi que la Commission européenne et les citoyen·ne·s.

Sources

Parlement européen, 2023. Le travail des députés au Parlement européen. <http://www.edulink.lu/vlpg> (dernier accès : 04.10.23).

Parlement européen, 2023. Comment les députés au Parlement européen sont-ils élus? <http://www.edulink.lu/f48p> (dernier accès: 04.10.2023).

Parlement européen, 2023. Fonctionnement de la plénière. <http://www.edulink.lu/p7eh> (dernier accès: 04.10.2023).

Parlement européen, 2023. A propos des députés. <http://www.edulink.lu/gaqq> (dernier accès: 04.10.23).

Parlement européen, 2023. Immunité parlementaire. <http://www.edulink.lu/713p> (dernier accès: 04.10.23).

Parlement européen, 2023. Élections européennes 2024: 15 sièges supplémentaires répartis entre 12 pays. <http://www.edulink.lu/zfs9> (dernier accès: 06.12.2023).

Parlement européen, 2023. Sur les règles applicables aux députés. <http://www.edulink.lu/px33> (dernier accès: 13.12.2023).

Parlement européen, 2023. Groupes de pression et transparence. <http://www.edulink.lu/k8ck> (dernier accès: 13.12.2023).

Republik Österreich, Parlament. *Welche Aufgaben hat das Europäische Parlament?* <http://www.edulink.lu/cnkp> (dernier accès: 27.09.23).

